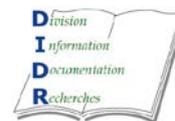


ALGERIE



Note

12 octobre 2015



Situation de la communauté catholique

Résumé : Attitude des autorités et de la société à l'égard de la communauté catholique d'Algérie, notamment à l'égard des Algériens convertis au catholicisme.

Abstract: Attitude of authorities and society towards catholic community in Algeria, notably towards Algerian citizens converted to Catholicism.

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008)

[cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

La communauté chrétienne d'Algérie compte des catholiques et des groupes protestants tels que les adventistes du septième jour, les méthodistes, les chrétiens réformés et les anglicans. Certains de ces groupes protestants ont des branches évangéliques, dont la plupart des membres se trouve en Kabylie.¹

D'après le Département d'Etat américain, « *les estimations officielles du nombre de chrétiens en Algérie varient entre 20 000 et 100 000 personnes, mais il est impossible de les confirmer. Pour des raisons de sécurité tenant principalement aux troubles civils, les chrétiens se sont concentrés dans les villes d'Alger, d'Annaba et d'Oran au milieu des années 1990* ». ²

Selon l'ONG *Portes Ouvertes*,³ l'Algérie compte environ 5 000 catholiques.⁴ Divisée en quatre diocèses (Alger, Oran, Constantine et Laghouat-Ghardaïa), l'Eglise catholique d'Algérie semble actuellement en net recul.

Ainsi, selon l'évêque d'Oran, Monseigneur Jean-Paul Vesco : « *Les permanents de notre Eglise ont du mal à se renouveler [...] **Notre présence tend à devenir microscopique.** En 20 ans, à Oran, nous sommes passés de 10 à 5 prêtres, de 70 à 35 religieuses, de 12 à 6 lieux de culte [...] **La vie chrétienne catholique aujourd'hui en Algérie est africaine.** Il y avait 300 personnes lors de la messe du premier dimanche de l'Avent, à Oran, et seulement trente « visages pâles », tous les autres étaient Noirs. La moyenne d'âge était d'environ 22 ans ! Ce sont des étudiants qui viennent de toute l'Afrique [subsaharienne], souvent des boursiers de l'Etat algérien, d'au moins 40 nationalités* ». ⁵

1. Le cadre législatif

Les sources consultées mettent en exergue l'existence de plusieurs législations qui restreignent la pratique des cultes non-musulmans en Algérie et/ou portent préjudice aux communautés religieuses non-musulmanes.

1.1. L'ordonnance 06-03

En vigueur depuis février 2008, l'ordonnance 06-03 « *limite la pratique des religions non musulmanes ainsi que les rassemblements publics à des fins de culte, et préconise la création d'une commission nationale mandatée pour réglementer le processus d'enregistrement des groupes religieux non musulmans* ». ⁶

Cette ordonnance dispose que « *les non-musulmans sont libres de pratiquer des rites religieux, pourvu que l'exercice de ces rites soit conforme à l'ordonnance, à la constitution et aux autres lois et règlements, qu'elle ne nuise pas à l'ordre public et qu'elle respecte la moralité et les libertés fondamentales d'autrui* ». ⁷

1.1.1. L'interdiction du prosélytisme

Aux termes de cette ordonnance, le prosélytisme non musulman constitue **une infraction criminelle** punissable d'une peine maximale d'un million de dinars [environ

¹ US Department of State, *Rapport 2013 sur la liberté de religion dans le monde – Algérie*, 2014.

² *Ibid.*

³ *Portes Ouvertes* se définit comme une ONG internationale chrétienne évangélique destinée au soutien des chrétiens persécutés. Elle est interdénotationnelle, apolitique, et agit dans 53 pays à partir de 21 bureaux répartis dans le monde. Son siège international est situé aux Pays-Bas.

⁴ *Portes Ouvertes*, « Algérie – Classement et Profils pays », 2015.

⁵ *La Croix*, L'Eglise catholique en Algérie, une petite flamme fragile, 26/12/13.

⁶ Commission de l'immigration et du statut de réfugié au Canada (CISR), *Algérie : information sur la situation des musulmans s'étant convertis au christianisme, y compris le traitement que leur réservent la société et les autorités; la protection offerte par l'État (2014-mai 2015)*, 30/06/15.

⁷ *Ibid.*

8 300 euros] et d'une peine d'emprisonnement de cinq ans pour quiconque « *incite ou contraint un musulman à se convertir à une autre religion ou emploie des moyens de séduction à cette fin* ». Les personnes qui fabriquent, entreposent ou distribuent des documents imprimés dans l'intention « **d'ébranler la foi** » d'un musulman peuvent aussi se voir infliger ces peines.⁸

1.1.2. L'exercice du culte subordonné à l'obtention d'une autorisation étatique

L'ordonnance 06-03 interdit l'exercice d'un culte autre que musulman « *en dehors des édifices prévus à cet effet et subordonne l'affectation des édifices pour l'exercice du culte à l'obtention d'une autorisation préalable* ».⁹

Selon les autorités algériennes, cette ordonnance a été conçue pour appliquer aux non musulmans les mêmes restrictions que celles imposées aux musulmans. Cependant, le Département d'Etat américain remarque que dans la pratique, cette ordonnance et le code pénal permettent aux pouvoirs publics **d'interdire les services religieux non-officiels ayant lieu dans des domiciles privés ou en des lieux extérieurs isolés**.¹⁰

D'après *Portes Ouvertes*, depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance 06-03, des églises ont reçu des ordres de fermeture (mais la plupart a décidé de les ignorer)¹¹, et le gouvernement n'a autorisé la construction d'aucune nouvelle église. Par conséquent, nombre de chrétiens se réunissent les uns chez les autres ou dans des bureaux, formant ainsi « *des églises de maison illégales* ». **Certains de ces groupes se réunissent ouvertement, d'autres sont obligés de le faire secrètement**.¹²

* * * *

Selon l'évêque d'Oran, « ***l'ordonnance qui régleme les cultes non-musulmans nous mettrait tous hors-la-loi si elle était vraiment appliquée*** ».¹³ Ce religieux déplore en outre que les dispositions répressives de cette ordonnance aient pu donner l'impression que « ***L'Église catholique était un danger pour la société algérienne*** ».¹⁴

En 2010, Karima Direche-Slimani¹⁵ évoque les motivations ayant conduit à l'adoption de cette ordonnance : « *Pour les autorités, aller à l'encontre de l'unicité de la nation, en étant plus souple en ce qui concerne les conversions, serait un risque social. D'autre part, le gouvernement cherche à endiguer l'expansion des islamistes. Pour ce faire, il intègre certaines de leurs positions dans son discours [...] **La politique entamée depuis 2006 cherche à diaboliser les chrétiens**, elle représente un danger pour la liberté de culte dans le pays. Mais elle a aussi des effets positifs* ». Ainsi, selon la chercheuse précitée, cette ordonnance, « *qui avait pour objectif de museler les non-musulmans, a aussi permis aux chrétiens évangéliques de sortir de l'ombre et d'accéder à une certaine forme de reconnaissance dans l'espace public* ».¹⁶

1.2. La loi sur le droit d'association promulguée en 2012

En vertu d'une nouvelle loi sur le droit d'association promulguée en 2012, « *tous les groupes religieux enregistrés au préalable [devaient] se conformer aux prescriptions [de*

⁸ *Ibid.*

⁹ *Le Monde*, « Les inquiétudes de la communauté catholique d'Algérie », 25/02/08.

¹⁰ US Department of State, *2010 Report on International Religious Freedom*, 17/10/2010.

¹¹ *Portes Ouvertes*, « Algérie : pas de prison pour Ibouène Mohamed », 22/02/13.

¹² *Portes Ouvertes*, « Algérie – Classement et Profils pays », 2015, art.cit.

¹³ *La Croix*, 26/12/13, art.cit.

¹⁴ *La Croix*, « Les diocèses de l'Église d'Algérie rassemblés à Alger », 20/10/14.

¹⁵ Karima Direche-Slimani est docteure en histoire contemporaine et chercheuse CNRS à l'Institut de recherche et d'études sur le monde arabo-musulman (IRENAM) d'Aix-en-Provence.

¹⁶ *Le Monde des Religions*, « Deux ans de prison pour un dé-jeûneur », 06/10/10.

cette] nouvelle loi à compter de janvier 2014, y compris aux nouvelles exigences liées à l'enregistrement ».¹⁷

L'Eglise Protestante d'Algérie (EPA) et certaines ONG, dont *Amnesty International*, ont demandé l'abolition de cette loi, qui « limiterait davantage les activités des Églises en Algérie ».¹⁸

1.3. Le code de la famille algérien

Selon le code de la famille algérien, **un apostat ayant abandonné l'islam est interdit d'héritage**. Ainsi, l'article 138 dispose que : « Sont exclues de la vocation héréditaire les personnes frappées d'anathème et les apostats ».¹⁹

A cet égard, *Portes Ouvertes* cite le témoignage d'un père de famille algérien converti au christianisme : « Pour que j'ai droit à l'héritage familial, il faut que je renonce à ma foi chrétienne et que je réintègre l'Islam. C'est la condition que ma famille m'a imposée. Mais, de mon côté, je préfère rester chrétien ».²⁰

1.4. La Constitution algérienne

La Constitution algérienne interdit aux non musulmans de se présenter à la présidence du pays.²¹

Les non musulmans peuvent occuper d'autres fonctions publiques et au sein du gouvernement, mais « de très nombreuses informations anecdotiques indiquent qu'ils ne sont pas **promus à des postes de haut niveau** ». Pour ce motif, bon nombre de non musulmans « **dissimulent leur appartenance religieuse** ».²²

2. Poursuites judiciaires à l'encontre de chrétiens

Depuis l'entrée en vigueur en 2008 de l'ordonnance 06-03, plusieurs personnes de confession chrétienne ont fait l'objet de poursuites judiciaires et/ou d'interpellations sur la base de cette législation :

- En 2008, le tribunal de Maghnia a condamné Pierre Wallez, un prêtre catholique français, à un an de prison avec sursis pour avoir prié avec des immigrants camerounais dans un lieu de culte non autorisé. En appel, sa peine a été réduite à deux mois de prison avec sursis, assortie d'une amende de 20 150 dinars (environ 170 euros).²³

- En septembre 2010, quatre chrétiens ont dû comparaître devant les juges de Larbâa-Nath-Irathen (Kabylie) pour « pratique d'un culte non musulman sans autorisation ».²⁴

- Ibouène Mohamed, un Algérien « qui travaille pour une multinationale basée à Tindouf, a été dénoncé par un collègue qui a estimé qu'Ibouène a essayé de le « convertir » en lui faisant part de sa foi chrétienne. En juillet 2012, Ibouène a été condamné à un an de prison et à 500 euros d'amende pour avoir parlé de sa foi à un collègue. Il a fait appel, mais le 23 janvier 2013, la Cour de cassation a confirmé le verdict. C'est à la suite d'un

¹⁷ Commission de l'immigration et du statut de réfugié au Canada (CISR), *op.cit.*

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Women Living Under Muslim Laws* (WLURL), « Algérie : Le code Algérien de la famille : Pourquoi a t'il relégué la femme algérienne au statut de deuxième sexe ? », s.d.

²⁰ *Portes Ouvertes*, « Algérie : une perle de grand prix », 08/04/15.

²¹ US Department of State, 17/10/2010, *op.cit.*

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ *Le Figaro*, « En Algérie, la police traque les chrétiens et les « mauvais » musulmans », 21/09/10.

second recours que le verdict a été revu. En février 2013, la Cour de la wilaya de Béchar a annulé la peine de prison d'Ibouène mais a doublé le montant de son amende, qui passe de 50 000 à 100 000 dinars algériens [de 418 à 836 euros] ». ²⁵

Selon *Portes Ouvertes*, depuis l'adoption de l'ordonnance 06-03, « **les dénonciations de ce type se sont multipliées**. Non seulement cette loi permet aux autorités de contrôler les pratiques religieuses des chrétiens, mais **elle interdit aussi de parler d'une autre croyance aux fidèles de l'islam** ». ²⁶

- En mars 2015, « deux chrétiens algériens ont été interpellés parce qu'ils transportaient 56 bibles. Les deux hommes ont finalement été relâchés et la littérature chrétienne leur a été restituée. Ils ont pu démontrer que cette littérature était destinée à des membres de leur église ». ²⁷

- En septembre 2010, « deux chrétiens algériens ont été jugés par le tribunal d'Ain-el-Hammam (Kabylie) pour avoir **rompu le jeûne du Ramadan**. Le procureur a requis une peine de trois mois de prison ferme. Hocine Hocini et Salem Fellak, ouvriers dans le bâtiment, ont été interpellés par la police le 12 août 2010, deuxième jour du Ramadan, lors de la pause déjeuner à l'intérieur d'une maison en construction. Arrêtés en « flagrant délit de consommation de denrées alimentaires », et présentés au parquet, ils ont été mis en examen pour « **atteinte et offense aux préceptes de l'islam** ». Lorsque Hocine Hocini a décliné sa foi chrétienne et invoqué la Constitution qui « garantit la liberté de conscience », la procureure, en colère, lui aurait conseillé de « quitter ce pays, qui est une terre d'islam » ». ²⁸

Dans un article paru en 2010, un correspondant du journal *Le Figaro* estime que cette affaire n'est pas un cas isolé et atteste d'**une escalade dans la répression pour « délit de culte »**. En 2010, à la veille du ramadan, le Collectif SOS Libertés a dénoncé le « détournement des institutions au service d'une idéologie intolérante et liberticide » avant de revendiquer l'ouverture de cafés et de restaurants pour les non-jeûneurs. Créé « **lors de la campagne antichrétienne du printemps 2008** », ce collectif, composé d'artistes et d'intellectuels, milite pour « la liberté de conscience, synonyme du droit de chacun de pratiquer la religion de son choix, ou de ne pas pratiquer ». ²⁹

3. L'Etat des relations entre Eglises et autorités algériennes

Selon Monseigneur Henri Teissier, archevêque d'Alger, la condamnation en janvier 2008 du prêtre français Pierre Wallez est intervenue « dans un climat difficile », où « certains groupes cherchaient à réduire la présence de l'église catholique et à lui créer des difficultés ». ³⁰

En 2008, un correspondant du journal *Le Monde* souligne : « Depuis deux ans, la communauté catholique se considère sous une pression, à la limite de la persécution. Ce sentiment s'est accentué en mai 2007, lorsque les autorités locales des 48 wilayas (départements) du pays, en application d'une directive venue d'Alger, ont **invité les catholiques à quitter le pays** en raison de menaces d'Al-Qaida au Maghreb Islamique (AQMI). La mise en œuvre de cette mesure aurait entraîné une quasi-disparition de l'Eglise catholique en Algérie [...] Les responsables de l'Eglise ont dû saisir les plus hautes autorités algériennes pour annuler une mesure aussi extrême ». ³¹

²⁵ *Portes Ouvertes*, 22/02/13, art.cit.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Portes Ouvertes*, 08/04/15, art.cit.

²⁸ *Le Figaro*, art.cit.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Le Monde*, 25/02/08, art.cit.

³¹ *Ibid.*

En 2010, un correspondant du journal *Le Figaro* remarque : « *En agitant le chiffon rouge des « évangélistes et des mécréants », notamment en Kabylie, le pouvoir tente d'endiguer les conversions au christianisme. Mais aussi de casser l'islam traditionnel jugé trop « tiède avec les apostats », pour y incruster une pratique plus rigoriste. Des « brigades vertes », ouvertement financées par l'Arabie saoudite via des associations religieuses, ont été recrutées dans plusieurs localités, avec la complicité de l'administration* ». ³²

Plusieurs sources semblent indiquer que les autorités algériennes se montrent désormais globalement plus respectueuses des personnes de confession chrétienne que dans les années ayant suivi l'entrée en vigueur de l'ordonnance 06-03.

En 2011, le Département d'Etat américain signale que des dirigeants chrétiens ont affirmé entretenir de meilleures relations avec les autorités algériennes. Plusieurs dirigeants ecclésiastiques ont signalé avoir reçu une assistance de la part du ministère des Affaires religieuses pour déposer de façon adéquate les demandes d'enregistrement de groupes religieux non musulmans aux termes de l'ordonnance 06-03. ³³

En 2013, contrairement aux années précédentes, les pouvoirs publics ne sont pas intervenus auprès des personnes qui buvaient ou se sustentaient avant le coucher du soleil **pendant le ramadan**. ³⁴

Après une période de trois ans de travaux de restauration, auxquels le gouvernement algérien a contribué financièrement, « *la Basilique Saint Augustin, à Anaba, a été officiellement inaugurée le 19 octobre 2013 en présence du Président du Conseil de la Nation (Sénat), Abdelkader Bensalah* ». ³⁵

Le Département d'Etat américain estime toutefois qu'au cours de l'année 2013, « **les groupes non musulmans ont éprouvé des difficultés lorsqu'ils souhaitaient s'enregistrer auprès des autorités publiques** ». ³⁶

4. Des groupes islamistes radicaux ouvertement anti chrétiens

Diverses sources mettent en exergue l'attitude franchement anti chrétienne de certains groupes islamistes radicaux ou terroristes et la menace que ces derniers représentent pour les chrétiens vivant en Algérie.

Selon *Portes Ouvertes*, « *En Algérie, la persécution est principalement le fait de l'extrémisme radical, puis, dans une moindre mesure, du totalitarisme du pouvoir et de la corruption [...] Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) fait pression sur le gouvernement pour qu'il adopte une législation plus proche des principes islamiques, au détriment de la petite minorité chrétienne. Les islamistes sont de plus en plus visibles et ils surveillent les activités des chrétiens* ». ³⁷

L'agence de presse suisse *Protestinter* indique que même si le christianisme connaît aujourd'hui « *un essor fulgurant à Tizi Ouzou* », lors de la nuit de Noël 2013, la messe de minuit n'a pas pu se dérouler, en raison, selon un pasteur de la ville, « *des conditions sécuritaires qui règnent dans la région* ». ³⁸

³² *Le Figaro*, art.cit.

³³ US Department of State, 17/10/2010, *op.cit.*

³⁴ US Department of State, 2014, *op.cit.*

³⁵ *L'Observatoire de la liberté religieuse*, « Algérie », 2012.

³⁶ US Department of State, 2014, *op.cit.*

³⁷ *Portes Ouvertes*, « Algérie – Classement et Profils pays », 2015, art.cit.

³⁸ *Protestinter*, « Les chrétiens de Kabylie sont de plus en plus nombreux à fêter Noël », 28/12/13.

En mai 2015, Abdelfattah Hamadache Zeraoui, chef du Front de la Sahwa (renaissance) islamique salafiste (un parti non agréé), a exigé sur son compte *Facebook* que toutes les églises chrétiennes et les synagogues d'Algérie soient fermées et transformées en mosquées. Il s'agit, selon lui, d'une « *réaction légitime face aux épisodes d'islamophobie qui déferlent dans de nombreux pays d'Europe, à commencer par la France* ». ³⁹

Ce prédicateur salafiste a exhorté le « *régime algérien à ne pas ouvrir d'églises et de synagogues sous quelque forme que ce soit* », tout en affirmant que le peuple algérien est musulman, et que l'islam est l'unique religion de l'Etat algérien. Refusant toute création de « *noyaux non-islamiques* », **il a qualifié les basiliques catholiques d'Algérie de « résidus de l'époque coloniale » dont le pays doit être libéré.** Ses propos ont été repris immédiatement par les réseaux sociaux et les blogs liés aux groupes salafistes. ⁴⁰

Interrogé sur la cohabitation entre chrétiens et musulmans en Algérie, l'évêque de Constantine déclare, dans un entretien accordé en 2012 : « *Tout peut évoluer dans le bon sens, d'autant plus que les courants intégristes sont minoritaires, même s'ils font plus de bruit [...] Tout se passe bien pour les chrétiens en Algérie. Mais il est vrai que les quelques convertis doivent rester discrets* ». ⁴¹

5. Conversions et prosélytisme

5.1. L'activisme prosélyte des Eglises évangéliques

Selon Abdellah Temine, ministre des Affaires religieuses au moment de la promulgation de l'ordonnance 06-03, celle-ci avait pour objectif d'endiguer les conversions et l'activisme des Eglises évangéliques. ⁴²

A cet égard, un correspondant du journal *Le Monde* souligne en 2008 : « **L'activisme des évangéliques est réel et inquiète la population, parfois choquée de ces conversions qui se produisent dans de petits villages où tout le monde se connaît** ». ⁴³

Les conversions se produisent en particulier parmi la population kabyle ou berbère du pays. Les Algériens convertis au christianisme se dirigent en grande majorité **vers le protestantisme**. A cet égard, un pasteur algérien cité par *Afrik.com* souligne que : « *Les catholiques n'ont pas évangélisé l'Algérie. Ils ne parlent pas de la religion contrairement aux protestants évangéliques* ». ⁴⁴

Monseigneur Paul Desfarges, évêque de Constantine, affirme : « **Les catholiques ne font pas de prosélytisme en Algérie. Les personnes viennent nous voir d'elles-mêmes. Nous nous assurons qu'il s'agisse bien d'une conversion sincère et pas uniquement pour espérer obtenir des papiers français** ». ⁴⁵

5.2. Amalgames et suspicions à l'encontre des catholiques

Plusieurs sources déplorent les amalgames dont sont victimes les catholiques vivant en Algérie et les suspicions qui en découlent.

³⁹ *Bonne Nouvelle*, « Algérie : un responsable salafiste exige la fermeture de toutes les églises et synagogues », 18/05/15.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Afrik.com*, « L'Algérie toute entière sera chrétienne ! », 21/11/12.

⁴² *Jeune Afrique*, « Algérie : Juifs, Chrétiens ... Comment le pays encadre les religions minoritaires », 11/07/14.

⁴³ *Le Monde*, 25/02/08, art.cit.

⁴⁴ *Afrik.com*, art.cit.

⁴⁵ *Ibid.*

En 2008, un correspondant du journal *Le Monde* note que : « Ces dernières années, la presse algérienne, arabophone surtout, mène campagne contre le prosélytisme évangélique en Algérie, notamment en Kabylie. Elle le fait en recourant à l'amalgame : les articles contre les mouvements évangéliques sont systématiquement illustrés par des photos de la basilique Notre-Dame d'Afrique et de Monseigneur Henri Tessier, alors que les catholiques ne pratiquent aucune forme de prosélytisme ».⁴⁶

Selon l'évêque d'Oran, « La suspicion des musulmans et des autorités augmente à cause des Eglises évangéliques [...] Contrairement à nous, elles sont dans une dynamique de conversion de natifs algériens et de rejet de l'islam. **L'amalgame fait entre eux et nous a tendu les relations.** Leur activisme a provoqué la rédaction en 2006 d'une ordonnance qui régleme les cultes non-musulmans et qui nous mettrait tous hors-la-loi si elle était vraiment appliquée. On est encore plus sous le regard des autorités [...] Le courant évangélique se considère comme la seule Eglise chrétienne en Algérie. Leur but est de créer des Eglises, de convertir. Il y a en a aujourd'hui une kyrielle ».⁴⁷

Ces amalgames sont notamment entretenus par **la parution d'articles mensongers** affirmant que la majorité des convertis opte pour le catholicisme. L'extrait suivant, tiré d'un article paru en 2012 sur le site web *Lemag.ma*, illustre **la désinformation** à laquelle se livrent certains organes de presse : « Tizi-Ouzou, Batna, Ksantina ou Khanchla, sont des villes algériennes parmi d'autres, où l'évangélisation de musulmans se fait de plus en plus remarquer. Ainsi, selon le journal londonien *Al Quds Al Arabi*, citant le diocèse catholique en Algérie, ils sont près de 6 000 citoyens algériens en majorité jeunes à s'être convertis au catholicisme ces 4 dernières années. La tendance va s'étendant, d'après le père Daniel, responsable au diocèse catholique en Algérie, 50 Algériens sont baptisés chaque dimanche dans les églises, ajoutant que parmi les Algériens qui quittent la foi musulmane chaque année, 90% deviennent catholiques, les 10% restant s'orientent vers d'autres branches du christianisme, ou le judaïsme et autres religions d'origines asiatiques. Le père Daniel a considéré que ce phénomène est grandissant grâce à internet, notamment les réseaux sociaux et les sites évangélistes, fortement fréquentés par les jeunes internautes algériens ».⁴⁸

6. Attitude de la société et de l'entourage familial

D'après le Département d'Etat américain, des pressions sociétales ou des actes de discrimination fondés sur l'affiliation, les croyances ou les pratiques religieuses ont été signalés en Algérie au cours de l'année 2013, même si, de manière générale, la société tolérait les étrangers et les citoyens qui pratiquaient des religions autres que l'islam.⁴⁹

6.1. Situation des Algériens musulmans convertis au christianisme

Selon un professeur agrégé en sociologie et en études sur le Moyen-Orient à l'Université d'Austin cité par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié au Canada (CISR), « les publications savantes et les histoires vécues indiquent que les musulmans convertis au christianisme éprouvent de **grandes difficultés** et sont victimes de **discriminations** en général en Algérie. La situation pourrait être quelque peu moindre en Kabylie, où ces conversions semblent être survenues plus fréquemment ».⁵⁰

Cet universitaire ajoute : « Les musulmans convertis au christianisme sont **traités comme des parias**. Dans une société où la solidarité sociale est fondée sur les liens

⁴⁶ *Le Monde*, 25/02/08, art.cit.

⁴⁷ *La Croix*, 26/12/13, art.cit.

⁴⁸ *Lemag.ma*, « 50 algériens se christianisent chaque dimanche », 02/11/12.

⁴⁹ US Department of State, 2014, *op.cit.*

⁵⁰ Commission de l'immigration et du statut de réfugié au Canada (CISR), *op.cit.*

affinitaires et la communauté, ces personnes deviennent des étrangers pour leur groupe affinitaire et leur communauté d'origine ». ⁵¹

OpenDemocracy, qualifiée par la CISR de « *site dédié aux droits de la personne et à la démocratie* », estime que la société algérienne agit avec « *intolérance et discrimination* » à l'endroit des chrétiens. Selon cette source, « *un musulman algérien qui se convertit au christianisme est détesté parce qu'il a abandonné sa foi pour embrasser la religion de l'ennemi* », et court ainsi le risque de recevoir **des menaces « de viol ou de mort »**, y compris de la part de « *non dévots* ». ⁵²

Selon un pasteur cité en 2013 par l'agence de presse suisse *Protestinter*, nombre de chrétiens subissent des « *intimidations individuelles et isolées* » ou des « *représailles* ». **Certains ont même « été licenciés, d'autres ont perdu leur foyer »**. **Ce pasteur récuse toutefois l'existence d'une quelconque « hostilité communautaire »**. ⁵³

D'après le Département d'Etat américain, **si certains convertis au christianisme ont conservé un profil bas** par crainte pour leur sécurité personnelle et de problèmes juridiques et sociaux, **beaucoup pratiquent ouvertement leur nouvelle religion**. ⁵⁴

6.2. Pressions familiales et sociétales

Plusieurs sources soulignent que les musulmans convertis au christianisme (sans préciser s'il s'agit de catholiques ou de protestants) en Algérie doivent composer avec la « *pression sociétale* » exercée par d'autres membres de leur famille.

Selon *Portes Ouvertes*, nombre de **musulmanes converties au christianisme** sont confrontées à de « *nouvelles difficultés* », notamment : « *le fait d'être rejetées et humiliées par leurs familles* »; « *le renoncement de leurs époux à cause de leurs croyances religieuses* »; « *le fait d'être privées de leurs enfants quand elles divorcent d'un époux musulman* »; « *l'assignation à résidence imposée par la famille* »; « *les mariages forcés à un époux musulman* ». ⁵⁵

Morning Star News, présenté par la CISR comme « *un service d'information indépendant qui fait état de la persécution de chrétiens* », évoque « *le cas d'un chrétien dont l'épouse musulmane voulait divorcer après qu'il se fut converti de l'islam au christianisme, en plus de l'empêcher de voir leur fille. Le juge qui présidait une séance de réconciliation entre son épouse et lui a d'abord demandé à l'homme de « désavouer sa nouvelle foi » comme façon d'éviter le divorce, a obligé l'épouse à laisser l'homme voir leur fille, et a ajourné l'affaire* ». ⁵⁶

L'ONG *Portes Ouvertes* mentionne plusieurs cas de pressions familiales subies par des Algériens de confession musulmane convertis au christianisme :

- En 2015, « *une jeune lycéenne a été persécutée après avoir interpellé son enseignant de sciences islamiques sur l'identité de Jésus-Christ. Fatiha, une jeune lycéenne kabyle, est devenue chrétienne après avoir écouté une émission diffusée par la chaîne de télévision chrétienne (CNA). Cette nouvelle découverte l'a amenée à interpellier son enseignant de sciences islamiques. Alors qu'il présentait Jésus Christ en tant que prophète, tout en niant sa divinité et sa mort à la croix, la jeune fille l'a interrompu pour défendre le contraire au moyen de l'Evangile. Cette déclaration était de trop. Le père de*

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Protestinter*, art.cit.

⁵⁴ US Department of State, 17/10/2010, *op.cit.*

⁵⁵ Commission de l'immigration et du statut de réfugié au Canada (CISR), *op.cit.*

⁵⁶ *Ibid.*

Fatiha a été convoqué par le directeur de l'école. Voilà comment cette jeune fille a dû faire face à la pression de son père qui lui a demandé de renier sa foi. Ce que Fatiha a refusé. Cette jeune fille a donc été **abandonnée dans la nuit à plusieurs kilomètres de son domicile**. Depuis, Fatiha a rejoint sa famille. Elle est interdite de lire la Bible et d'aller à l'Eglise ». ⁵⁷

- En 2014, Masun, un jeune homme converti au christianisme, « a été forcé par ses parents à se faire soigner chez un psychiatre bien qu'il ne présente aucun symptôme de trouble dépressif ou de maladie mentale. « Lorsque mes parents ont appris que je me suis converti à Christ, ils ont cru que j'avais perdu la tête. Pour eux, il faut être totalement malade et fou pour quitter l'islam, la religion des ancêtres, et embrasser la foi des mécréants ». Masun est déterminé à rester chrétien, malgré les appels de sa famille « à revenir à la raison ». Devant son obstination, ses parents l'ont emmené de force chez un psychiatre qui lui a prescrit un traitement : **des antidépresseurs pour « soigner » sa conversion à Christ**. Sa mère lui met ces médicaments dans sa nourriture. Malheureusement, la consommation de ces antidépresseurs a provoqué plusieurs effets secondaires et négatifs dans la vie de Masun. Il est affaibli, son sommeil est perturbé et il souffre de maux de tête ». ⁵⁸

- En 2013, « Mecheri, un chrétien originaire du nord de l'Algérie, s'est retrouvé assigné au tribunal par son frère, qui a **lancé une procédure afin de le déshériter**, parce qu'il est chrétien. Invoquant une loi adoptée en 1984 qui stipule qu'un apostat (qui a quitté l'islam) ne peut avoir part à l'héritage d'un musulman, le frère de Mecheri entend bien le spolier des biens qui lui reviennent de droit ». ⁵⁹

- Portes ouvertes signale que « la pression augmente pour les chrétiens convertis » **lors du ramadan**. Certains sont forcés par leur famille d'observer le jeûne musulman. A cet égard, l'ONG précitée relate plusieurs cas de jeunes convertis au christianisme, dont celui de Cala.

Selon cette chrétienne de 26 ans, des villageois sont allés voir son père et ont « menacé de l'exclure du village et de ne plus lui adresser la parole si je ne jeûnais pas ». Son père, autrefois plus ouvert, a donc imposé à sa fille d'observer le ramadan : « Il m'interdit même de me rendre chez des proches de confession chrétienne, pour qu'il soit bien sûr que je ne vais pas rompre le jeûne ». ⁶⁰

D'après Portes Ouvertes, au début du mois de juillet 2014, « des non-jeûneurs se sont rassemblés pour protester contre l'interdiction de pouvoir vivre comme ils le souhaitent lors du ramadan. Ils revendiquent notamment de pouvoir boire, manger, aller au restaurant pendant cette période de jeûne ». ⁶¹

⁵⁷ Portes Ouvertes, « Algérie : la question de trop », 08/07/15.

⁵⁸ Portes Ouvertes, « Algérie : Déclaré fou pour s'être converti », 28/05/14.

⁵⁹ Portes Ouvertes, « Algérie : Persécutions au quotidien pour les chrétiens », 30/04/13.

⁶⁰ Portes Ouvertes, « Algérie : des convertis forcés d'observer le ramadan », 09/07/14.

⁶¹ Portes Ouvertes, « Algérie : « Mon père m'oblige à faire le ramadan » », 09/07/14.

Bibliographie

(Les sites web mentionnés ont été consultés en octobre 2015)

Rapports

US Department of State, *2010 Report on International Religious Freedom*, 17/10/2010.
<http://www.state.gov/documents/organization/163949.pdf>

US Department of State, *Rapport 2013 sur la liberté de religion dans le monde – Algérie*, 2014.
http://photos.state.gov/libraries/algeria/401501/paofiles/IRF2013_ALGERIA_FR_FINAL.pdf

Commission de l'immigration et du statut de réfugié au Canada (CISR), *Algérie : information sur la situation des musulmans s'étant convertis au christianisme, y compris le traitement que leur réservent la société et les autorités; la protection offerte par l'État (2014-mai 2015)*, 30/06/15.
<http://www.refworld.org/publisher,IRBC,,,55dedc6b4,0.html>

Médias

Women Living Under Muslim Laws (WLUML), « Algérie : Le code Algérien de la famille : Pourquoi a t'il relégué la femme algérienne au statut de deuxième sexe ? », 20/03/2007.
<http://www.wluml.org/fr/node/3562>

Le Monde, « Les inquiétudes de la communauté catholique d'Algérie », 25/02/2008.
http://www.lemonde.fr/afrique/article/2008/02/25/algerie-les-chretiens-sous-pression_1015239_3212.html

Le Monde des Religions, « Deux ans de prison pour un dé-jeûneur » », 06/10/2010.
http://www.lemondedesreligions.fr/actualite/deux-ans-de-prison-pour-un-de-jeuneur-06-10-2010-819_118.php

Le Figaro, « En Algérie, la police traque les chrétiens et les « mauvais » musulmans », 21/09/2010.
<http://www.lefigaro.fr/international/2010/09/20/01003-20100920ARTFIG00720-algerie-mauvais-musulmans-et-chretiens-sont-traques.php>

L'Observatoire de la liberté religieuse, « Algérie », 2012.
<http://www.liberte-religieuse.org/algerie/>

Lemag.ma, « 50 algériens se christianisent chaque dimanche », 02/11/12.
http://www.lemag.ma/50-algeriens-se-christianisent-chaque-dimanche_a64671.html

Afrik.com, « L'Algérie toute entière sera chrétienne ! », 21/11/2012.
<http://www.algerie-dz.com/forums/showthread.php?t=258086>

La Croix, L'Eglise catholique en Algérie, une petite flamme fragile, 26/12/2013.
<http://paris-international.blogs.la-croix.com/leglise-catholique-en-algerie-une-petite-flamme-fragile/2013/12/26/>

Portes Ouvertes, « Algérie : pas de prison pour Ibouène Mohamed », 22/02/2013.

<https://www.portesouvertes.fr/informer/lettres-de-nouvelles/filrouge/2013/fevrier/algerie-peine-de-prison-annulee-pour-ibouene-mohamed>

Portes Ouvertes, « Algérie : Persécutions au quotidien pour les chrétiens », 30/04/2013.
<https://www.portesouvertes.fr/informer/lettres-de-nouvelles/filrouge/2013/avril/algerie-persecutions-au-quotidien-pour-les-chretiens>

Protestinter, « Les chrétiens de Kabylie sont de plus en plus nombreux à fêter Noël », 28/12/2013.
<http://protestinfo.ch/201401066736/6736-les-chretiens-de-kabylie-sont-de-plus-en-plus-nombreux-a-feter-noel.html>

Portes Ouvertes, « Algérie : Déclaré fou pour s'être converti », 28/05/2014.
<https://www.portesouvertes.fr/informer/lettres-de-nouvelles/filrouge/2014/mai/algerie-declare-fou-pour-s-etre-converti-au-christianisme>

Portes Ouvertes, « Algérie : « Mon père m'oblige à faire le ramadan » », 09/07/2014.
<https://www.portesouvertes.fr/informer/espace-radio/chroniques-radio-sur-la-persecution-des-chretiens/2014/juillet/algerie-mon-pere-m-oblige-a-faire-le-ramadan>

Portes Ouvertes, « Algérie : des convertis forcés d'observer le ramadan », 09/07/2014.
<https://www.portesouvertes.fr/informer/lettres-de-nouvelles/filrouge/2014/juillet/algerie-pression-sur-les-chretiens-pendant-le-ramadan>

Jeune Afrique, « Algérie : Juifs, Chrétiens ... Comment le pays encadre les religions minoritaires », 11/07/2014.
<http://www.jeuneafrique.com/49484/politique/alg-rie-juifs-chr-tiens-comment-le-pays-encadre-les-religions-minoritaires/>

La Croix, « Les diocèses de l'Eglise d'Algérie rassemblés à Alger », 20/10/2014.
<http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Les-dioceses-de-l-Eglise-d-Algerie-rassemble-a-Alger-2014-10-24-1226526>

Portes Ouvertes, « Algérie – Classement et Profils pays », 2015.
<https://www.portesouvertes.fr/persecution-des-chretiens/profils-pays/algerie/>

Portes Ouvertes, « Algérie : une perle de grand prix », 08/04/2015.
<https://www.portesouvertes.fr/informer/espace-radio/chroniques-radio-sur-la-persecution-des-chretiens/2015/avril/algerie-une-perle-de-tres-grand-prix>

Bonne Nouvelle, « Algérie : un responsable salafiste exige la fermeture de toutes les églises et synagogues », 18/05/2015.
<http://www.bonnenouvelle.ch/bn2/index.php/en-bref/item/853-un-responsable-salafiste-demande-la-fermeture-des-eglises-et-synagogues>

Portes Ouvertes, « Algérie : la question de trop », 08/07/2015.
<https://www.portesouvertes.fr/informer/espace-radio/chroniques-radio-sur-la-persecution-des-chretiens/2015/juillet/algerie-question-de-trop>

Autres

Site web de l'Eglise catholique en Algérie
www.eglise-catholique-algerie.org